



COMMENTAIRES DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DES FINANCES 2022 - MESURES FISCALES



ProAudit

ProAudit

Société d'expertise comptable inscrite à l'OECT

www.proaudit.tn



Sommaire

Commentaires des principales dispositions de la loi des finances 2022 - Mesures fiscales	1
Introduction	3
A- Dispositions En faveur des Sociétés Et des Entreprises	5
1. Extension Du Régime De Réévaluation Légale: Art 20 :	6
2. Prorogation Du Délai Du Bénéfice Des Dispositions Transitoire Relatives Aux Avantages Fiscaux Et Financiers: Art 22 :	7
3. Augmentation Du Pourcentage des Ventes locales des Entreprises Industrielles totalement exportatrices	8
B- Dispositions En Matière d'impôt sur les revenus des Personnes Physiques	9
1. Augmentation Du Montant Des Intérêts Déductibles De La Base Imposable a L'IRPP	10
2. Révision Du Régime Fiscal Des Revenus Des Capitaux Mobiliers	11
C- Contrôle & Contentieux Fiscal	12
1. Institution D'un Nouveau Type De Contrôle Fiscale	13
2. Amnistie Fiscale	16
3. Plafonnement Du Montant Des Pénalités De Retard :	20
4. Allègement De La Pression Fiscale Sur La Promotion Immobilière	21
5. Institution D'une Plateforme Électronique Pour La Préparation Des Certificats De Retenus A La Source	22
6. Rationalisation Des Paiements En Espèces	24
7. Renforcement Du Contrôle Des Forfaitaires	25
8. Suppression Du Régime Suspensif De La TVA Pour Les Sociétés De Commerce International Et Les Sociétés De Service Totalement Exportatrices	27
D- Autres Dispositions	29
1. Révision Des Droits De Douane:	30
2. Augmentation Des Tarifs Des Vignettes Automobiles:	35
3. Autres Dispositions Prévues Par La Loi De Finances 2022	36
4. Date D'entrée En Vigueur De Le Loi De Finances 2022	40
E- Droits d'enregistrements & de timbres	41

Introduction

Ce commentaire n'est qu'un résumé des principales dispositions contenues dans la loi de finances 2022.

Le contenu de ces pages ne peut remplacer le conseil adapté aux particularités de chaque cas. Nous vous invitons à prendre conseil avant de prendre des mesures concrètes ou de renoncer à en prendre sur la base de ce commentaire.

- **PROAUDIT**



Introduction

Avant sa promulgation, la loi de finances 2022 a donné lieu à plusieurs suppositions allant du, elle ne verra pas le jour à elle sera la réponse à toutes les attentes. A la fin, elle aura été au juste milieu. S'inscrivant dans la lignée de la multitude des textes fiscaux promulgués depuis plus d'une décennie, elle a été dirigée vers la consécration d'une plus forte imposition de ceux qui sont déjà surimposés.

Le financement du déficit budgétaire (provenant des dépenses courantes) par l'endettement se traduit toujours par une augmentation des impôts. Dans le cas de notre Tunisie, pays surendetté, cette augmentation est supportée par la même tranche de contribuables : les salariés et les personnes qui déclarent plus ou moins correctement. On aurait espéré que le changement politique serait accompagné d'un changement fiscal aboutissant à plus de justice fiscale ; il n'en était rien.

En espérant qu'il n'y aurait pas d'événement malheureux dans les prochains mois, nous saurons quels impacts aura cette loi de finances sur les démunis et les moins démunis.

PROAUDIT





A- Dispositions En Faveur des Sociétés Et des Entreprises



1- Extension Du Régime De Réévaluation Légale: Art 20 :

Les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés **sont autorisées de réévaluer leurs biens immeubles selon la valeur réelle**. Cette valeur ne peut dépasser la valeur obtenue par application des indices de réévaluation à publier par décret.

La plus-value de réévaluation est à inscrire dans un compte de réserve spéciale **non distribuable et non imputable sauf en cas de cession des biens réévalués**.

Le résultat de la cession est non imposable (ni déductible) à concurrence de la réserve spéciale.

Le bénéfice de ces dispositions est subordonné, en outre, à **la non-cession des immeubles objet de la réévaluation pendant au moins 10 ans** à compter du premier janvier de l'année qui suit celle de la réévaluation.

La valeur réévaluée n'ouvre pas droit à un amortissement supplémentaire.

➤ COMMENTAIRES :

Après avoir abandonné la réévaluation légale depuis l'année 2000, le législateur a permis dans un premier temps aux sociétés industrielles de procéder à la réévaluation de leurs immobilisations corporelles hormis les biens immeubles à compter de l'exercice 2019 pour étendre via la loi de finances pour la gestion 2022, ce bénéfice à toutes les sociétés pour leurs bien immeubles.





2- Prorogation Du Délai Du Bénéfice Des Dispositions Transitoire Relatives Aux Avantages Fiscaux Et Financiers: Art 22 :

Les entreprises opérant **dans le secteur du développement régional ou du développement agricole ayant obtenu une attestation de dépôt de déclaration d'investissement avant la date d'entrée en vigueur de loi 2016-71** telle que modifiée par la loi 2019-47 bénéficient des avantages fiscaux et financiers prévus par la législation en **vigueur à condition d'entrer en activité avant le 31 décembre 2023.**



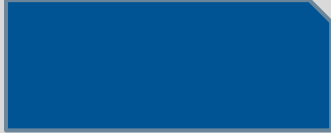
3- Augmentation Du Pourcentage des Ventes locales des Entreprises Industrielles totalement exportatrices

➤ **ARTICLE 25**

Les entreprises industrielles totalement exportatrices sont autorisées à vendre sur le marché local, durant l'exercice 2022 et ce à concurrence de 50% au maximum de leur chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2019.

Les produits vendus localement sont soumis au paiement des droits et taxes dus à la date de leur enregistrement sous le régime totalement exportateur et sur la base de leur quote-part dans le produit final lors de sa mise à la consommation.





**B- Dispositions En Matière d'impôt
sur les revenus des Personnes
Physiques**



1- Augmentation Du Montant Des Intérêts Déductibles De La Base Imposable a L'IRPP

➤ **ARTICLE 24**

Le montant non imposable à l'IRPP au titre des intérêts perçus des comptes spéciaux d'épargne ou des emprunts obligataires est porté à 10.000 dinars sans que le montant exonéré des intérêts relatifs à la rémunération des comptes spéciaux d'épargne n'excède 6 000 dinars.



2- Révision Du Régime Fiscal Des Revenus Des Capitaux Mobiliers

➤ ARTICLE 38

La suppression du caractère libératoire de la retenue à la source qui a été introduit par la loi de finances 2021.

La retenue à la source au taux de 20%, au titre des revenus de capitaux mobiliers (à l'exception des intérêts des dépôts et des titres en devises), est applicable quel que soit le régime fiscal du bénéficiaire. Toutefois cette retenue est libératoire pour les personnes morales hors champ d'application de l'impôt sur les sociétés ou qui en sont exonérées. Il est en est de même en ce qui concerne les fonds communs de placement.

La retenue applicable sur les revenus de capitaux mobiliers sont imputables et déductibles des acomptes provisionnels et de l'impôt sur les sociétés.



C- Controle & Contentieux Fiscal



1- Institution D'un Nouveau Type De Contrôle Fiscale

➤ ARTICLES 47 ET 48 VERIFICATION PONCTUELLE

La loi de finances a instauré un nouveau type de contrôle fiscal qui est la vérification ponctuelle.

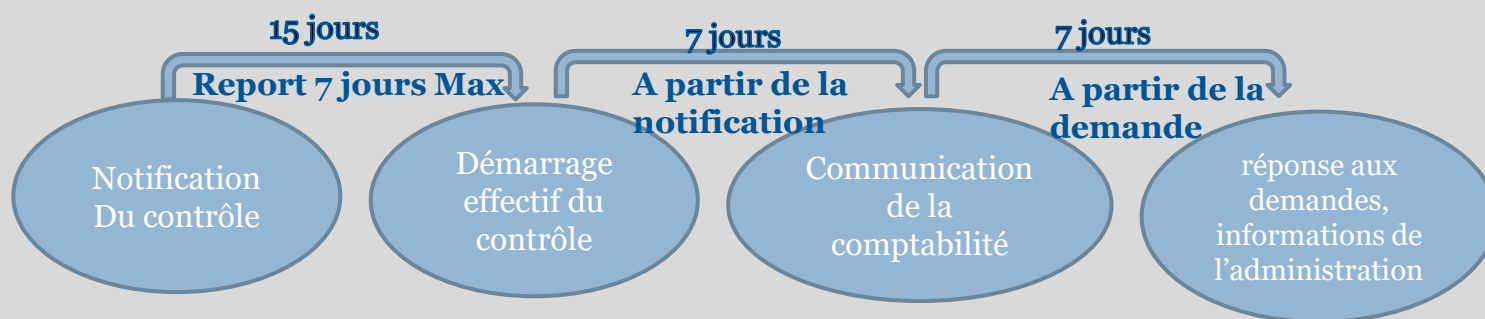
Cette vérification donne le droit aux services fiscaux de contrôler **une année non prescrite**.

- ✓ Elle peut toucher **tout ou partie des impôts**, droits et taxes dûs au titre de l'année contrôlée.
- ✓ **Les prix de transfert ne sont pas concernés** par cette vérification ponctuelle.
- ✓ Toutes les règles régissant les opérations de vérification fiscale sont applicables à la vérification ponctuelle si elles ne sont pas contradictoires aux règles spécifiques ci-dessous décrites
- ✓ Le **délai entre la notification** de l'opération et **le commencement effectif** ne **doit pas être inférieur à 15 jours**. Ce délai peut être prolongé de 7 jours au maximum sur demande du contribuable ou à l'initiative de l'administration . Sauf demande du contribuable, **il ne peut y avoir plus d'une seule opération de vérification ponctuelle en une année**,
- ✓ **L'administration ne peut faire de vérification ponctuelle** si la **période concernée ou les impôts visés** ont déjà fait l'objet **d'une vérification** sommaire ou approfondie sauf nouvelles informations auparavant non disponibles.

- ✓ La durée maximale de la vérification ponctuelle est de **30 jours si elle est faite sur la base d'une comptabilité probante** et de 60 jours dans les autres cas .
- ✓ Il n'est pas tenu compte des périodes d'arrêt sur demande du contribuable ou à l'initiative de l'administration à condition que ces périodes ne dépassent pas les 15 jours,
- ✓ Il n'est pas également tenu compte des périodes de retard dans la communication de la comptabilité (7 jours à compter de la date de mise en demeure) ni des périodes de retard sur les demandes d'informations (le délai de réponse à ces demandes d'information est de 7 jours).
- ✓ Le contribuable est tenu de présenter sa réponse dans un délai de **10 jours** à compter de la date de notification des résultats de la vérification ponctuelle,
- ✓ L'administration est tenue de notifier sa réponse à la réponse du contribuable dans un délai de **10 jours** à compter de la date de cette dernière.



- ✓ Le contribuable est tenu de présenter sa deuxième réponse dans le délai de **7 jours** à compter de la date de réponse de l'administration.
- ✓ L'administration dispose de **12 mois pour notifier l'arrêt de taxation d'office** à compter de la date de dépôt de la deuxième réponse du contribuable.



➤ COMMENTAIRE

Cette vérification ponctuelle était proposée depuis plusieurs années pour augmenter le nombre de dossier traités par les contrôleurs et abrégé les délais de clôture.

A notre avis et en cas de traitement juste et équitable, elle devrait aboutir à une amélioration des relations entre les contrôleurs et les contribuables en plus d'un accroissement des recettes fiscales par rapport au même nombre de contrôleurs.



2- Amnistie Fiscale:

➤ **ARTICLE 66 AMNISTIE DES REVENUS NON DECLARES DES PERSONNES PHYSIQUES**

Les personnes physiques qui ont réalisé des revenus imposables non déclarés peuvent :

- **Payer un impôt libérateur de tous les impôts, droits et taxes de 10%** sur les sommes qu'ils déposent, **avant le 30 juin 2022**, dans des comptes bancaires ou postaux et ce, en formulant une demande préalable à l'établissement bancaire ou à la poste,
- **A condition que lesdites personnes physiques n'ont pas été notifiées d'un contrôle fiscal avant le 30 juin 2022**
- Et a condition que ces revenus ne proviennent pas d'une source illégale ou liée à un délit ou crime pénalisé par la réglementation de lutte contre le terrorisme et contre le blanchiment d'argent.

➤ **COMMENTAIRE**

Les personnes adhérant à aux dispositions ci-dessus décrites vont bénéficier d'une amnistie FISCALE dans la limite des montants qu'elles déposeront dans les comptes bancaires ou postaux.



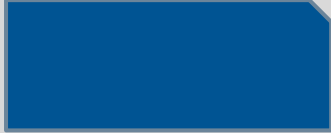
Il en découle qu'en cas de contrôle fiscal ultérieur, elles peuvent être redevables de tout redressement de la situation dont le montant dépasse les sommes amnistiées. Il est important de souligner le fait que cette amnistie fiscale, contrairement à celle précédemment proposée dans le cadre de la loi pour la relance économique (loi votée mais non signée par le président de la république et donc restée sans effets) n'est pas concomitante à une amnistie pénale. Rien ne garantit donc aux bénéficiaires de cette amnistie de ne pas faire l'objet de poursuites pénales ultérieures pour différents motifs, dont la blanchiment d'argent.

➤ ARTICLE 67 REGULARISATION DE LA SITUATION FISCALE DES CONTRIBUABLES

1. L'Etat abandonne les pénalités de retard et les pénalités de recouvrement ainsi que les frais de poursuite relatifs aux dettes :

- Fiscales constatées chez les receveurs de finances avant le 1^{er} janvier 2022,
- Fiscales non constatées notifiées par un arrêt de taxation d'office ou contenus dans un règlement amiable, et ce, avant le 1^{er} mai 2022
- Fiscales ayant fait l'objet d'un jugement et constatées avant le 1^{er} mai 2022.



- 
2. L'article 67 de la loi de finances 2022 prévoit également **l'abandon de 50% des pénalités fiscales administratives constatées avant le 25 avril 2022** hormis les pénalités relatives aux chèques sans provision.
 3. Les pénalités douanières ayant fait l'objet d'un jugement ou constatées par un procès-verbal douanier peuvent être réduites de 90% si leur montant est inférieur à 1 Million de dinars ou de 95% si leur montant dépasse le 1 Million de dinars et ce, selon une des deux formules suivantes :
 - Paiement intégral des droits, taxes et pénalités avant le 1^{er} janvier 2023 à condition de déposer une demande auprès de la direction générale des douanes avant le 1^{er} novembre 2022,
 - Souscription d'un échéancier de paiement avant le 1^{er} juillet 2022.
 4. Les pénalités de retard appliquées conformément aux articles 81, 82 et 83 du code des droits et procédures fiscaux sont abandonnées :
 - A condition de payer le principal dû et de déposer les déclarations fiscales ou présenter les actes à l'enregistrement avant le 30 avril 2022
 - Et ce, même si lesdites déclarations ont fait l'objet d'une notification des résultats d'une vérification fiscale .

➤ COMMENTAIRE

Les paiements des dettes fiscales et douanières visés dans les points 1,2 et 3 ci-dessus décrits peuvent être fractionnés sur une durée maximale de 5 ans selon un échéancier trimestriel. Les modalités seront fixées par arrêté du ministère de finances.

Tout retard de paiement est soumis à une pénalité de retard de 0.75% par mois ou fraction de mois à compter de la date de l'échéance impayée.

Tout retard de 180 jours ou plus donne lieu à l'annulation du droit au bénéfice de l'amnistie.

Les articles 66 et 67 de la loi de finances s'inscrivent dans le cadre de la recherche de ressources supplémentaires au Trésor. Toutefois, le sentiment d'iniquité par rapport à l'amnistie prévue par l'article 65 est légitime.

En effet, les contribuables qui se conforment dans la mesure du possible à leurs obligations fiscales se trouvent lésés du fait qu'ils devront payer plus d'impôts pour un même montant déclaré par rapport à ceux qui n'ont jamais adhéré.

Pire encore, un contribuable qui aurait toujours déposé ces déclarations mais qui aurait d'une pénalité administrative dont la source est un oubli de formalisme pourrait payer plus qu'un autre contribuable qui n'a jamais payé d'impôt.



3- Plafonnement Du Montant Des Pénalités De Retard :

➤ **ARTICLE 68**

Le montant des pénalités de retard dus par un contribuable suite à un contrôle fiscal ou à une régularisation spontanée ne pourra dépasser le montant du principal des dettes constatées.

4- Allègement De La Pression Fiscale Sur La Promotion Immobilière :

➤ **ARTICLE 27**

Les ventes des appartements à usage d'habitation par les promoteurs immobiliers agréés sont enregistrées au droit fixe à hauteur de 500.000 dinars au lieu de 300.000 dinars.



5- Institution D'une Plateforme Electronique Pour La Préparation Des Certificats De Retenus A La Source :

➤ ARTICLE 41

Les contribuables soumis par la législation en vigueur à l'obligation d'effectuer la retenue à la source sur leurs paiements seront tenus de le faire via une plateforme électronique préparée par le ministère de finances.

Les modalités pratiques et les délais d'application de cet article seront fixés par arrêté du ministère de finances.

La déductibilité des retenues des acomptes provisionnels et de l'impôt est strictement limitée au montant des retenues inscrites dans la plateforme.

Le non-respect de la préparation des certificats de retenue à la source via la plateforme est sanctionné par une pénalité égale à 30% du montant de la retenue avec un minimum de 50 dinars.





➤ COMMENTAIRE

L'article ci-dessus mentionné permet à l'administration de limiter les abus fréquents quant à la déduction de retenues non réelles. Il permet également un moyen de recoupement rapide et interne pour cerner les insuffisances de bases des impôts (IS, IRPP et TVA).

Toutefois et en l'attente de la parution de l'arrêté qui définira les modalités et délais d'application de cet article, la loi n'a pas donné de garantie au fournisseur contre l'oubli ou la nonchalance de son client.

6- Rationalisation Des Paiements En Espèces :

➤ ARTICLE 45

Le règlement des contributions, droits et revenus publics en espèces est soumis à une redevance de 5% si le montant payé est supérieur à 3000 Dinars.



7- Renforcement Du Contrôle Des Forfaitaires :

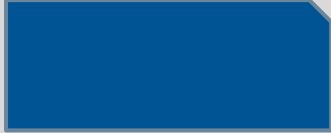
➤ **ARTICLE 51**

Les entreprises de production industrielle et les personnes exerçant le commerce de gros sont tenus de par l'article 51 quater de facturer une avance de 1% du montant de leurs ventes aux personnes forfaitaires (BIC et BNC). L'article 51 a doublé le montant de la pénalité en cas de défaut de facturer l'avance ou en cas d'une facturation insuffisante.

Ainsi, la pénalité devient-elle le double du montant non facturé ou insuffisamment facturé.

➤ **COMMENTAIRE**

Malgré les restrictions introduites par les différentes lois de finances pour limiter le nombre de contribuables forfaitaires et augmenter leur part dans les recettes fiscales de l'Etat, un constat d'échec s'impose du fait que le problème empire d'année en année.



Les forfaitaires qui représentent près de 80% des contribuables BIC déclarés contribuent moins de 1% dans les recettes fiscales.

Les mesurètes prises au fil des ans n'ont pas abouti aux résultats escomptés.

Une réforme complète du système est hautement souhaitable pour une meilleure équité fiscale.



8- Suppression Du Régime Suspensif De La TVA Pour Les Sociétés De Commerce International Et Les Sociétés De Service Totalelement Exportatrices:

➤ **ARTICLE 52**

Les sociétés de commerce international telles que régies par la loi 94-42 et les textes subséquents ainsi que les sociétés de service réalisant plus de 50% de leurs revenus à l'export, ne peuvent plus se prévaloir de la suspension de la TVA sur leurs importations et achats locaux.


De plus, l'article 52 a soumis lesdites sociétés au paiement du droit de consommation lorsqu'il est applicable.

➤ **COMMENTAIRE**

Afin de faire face aux fraudes qui sont entachent le régime suspensif et devant le manque de moyens de contrôle, la loi de finances a tout simplement supprimé le bénéfice au régime suspensif pour les sociétés de commerce international et les sociétés de services qui en bénéficiaient.

Ainsi, ces sociétés devront-elles se tourner vers la restitution périodique du crédit de TVA afin de faire face au déficit de trésorerie engendré par cette suppression.





Toutefois, les retards de restitution rencontrés par les entreprises demandant la restitution, malgré les délais relativement courts prévus par les textes :

- 7 jours s'agissant de demande de restitution portant sur un report de TVA provenant des opérations d'exportation directes,
- 30 jours s'agissant de demande de restitution portant sur un report de TVA provenant des opérations d'exportation indirectes,

posent un réel souci par rapport à la survie de plusieurs entreprises qui auront à financer l'exédent de trésorerie à mobiliser du fait de cette mesure.

D'aucuns pensent qu'il aurait été plus judicieux de différencier entre les entreprises soumises à un contrôle douanier (entrepôt franc) et les autres, entre les acquisitions de services de sous-traitance directe (services informatiques) et les autres.

Enfin, cette mesure démontre que les sanctions lourdes relatives aux bons de commande et supportées souvent à cause d'un oubli ou d'une erreur non malintentionnée, n'a pas été la bonne solution pour éradiquer les fraudes commises par certains contribuables.



D- Autres Dispositions



1- Révision Des Droits De Douane:

ARTICLE 57 AUGMENTATION DES DROITS DE DOUANE:

Les droits de douane dus à l'importation des marchandises, équipement, produits sont augmentés. Hormis les taux spécifiques à certains produits (0%,10%,20%), les produits mentionnés dans le tableau suivant sont taxés à 43% ou 50% au lieu de 20%, 30% et 36% avant la loi de finances 2022.

Sont dorénavant soumis à 43% les produits suivants :

Nomenclature

Du n°25.15 AU 25.18 (marbre, granit etc..)

25.20 (gypse)

25.22 AU 25.23 (chaux)

32.08 AU 32.09 (peintures, vernis etc.)

33.03 AU 33.07 (parfums, shampoings, produits pour le maquillage, produits pour le rasage etc..)

34.01 (savons sous différentes formes)

39.17 ET DU 39.22 AU 39.25 (baignoires, douches, lavabos, fenêtres, bouteilles, flacons, vaisselle et autres articles pour la table, volets stores etc ..)

392610 Articles de bureau et articles scolaires

401110 Pneumatiques

401120 Pneumatiques

401212 Pneumatiques

401219 Pneumatiques

401220 Pneumatiques

401290 Pneumatiques

401310 Chambres a air voiture

401320 Chambres a air bicyclette

401390 Chambre a air

➤ **ARTICLE 57
AUGMENTATION DES
DROITS DE DOUANE:**

42

DU 44.18 AU 44.20 (articles d'ameublement, statuettes, coffrets, fenêtres portes fenêtres, portes et leurs cadres, divers panneaux assemblés, ouvrages de menuiserie...)

DU 48.17 AU 48.23 Enveloppes, cartes postales, boîtes, pochettes

DU 49.09 AU 49.11 Cartes postales, imprimés publicitaires, photographies, billets de loterie, passeports, images et gravures..

DU 65 AU 70

76.04 Barres en aluminium, profilés en aluminium, barres en alliage

76.10 Constructions en allium

76.16 (rondelles, joints en aluminium, radiateurs disques en aluminium et divers ouvrages en aluminium... etc.

82.01 (divers outils : pelles, pioches, haches, sécateurs, fourches etc..)

82.11 (couteaux)

82.15 (cuillères, fourchettes, louches etc..)

DU 84.07 AU 84.09 (différents types de moteurs)

DU 84.15 AU 84.19 (climatiseurs, machines pour le conditionnement de l'air..)

84.50 (machines a laver le linge)

84.65 (machines a scier le bois et autres machines...)

84.81 (robinetterie, mitigeurs. Robinets a gaz etc. ..)

➤ **ARTICLE 57
AUGMENTATION
DES DROITS DE
DOUANE:**

85.04
DU 85.14 AU 85.16
DU 85.25 AU 85.28
85.31
85.36
85.39
85.43
87.02
DU 87.11 AU 87.12
87.14
87.16
89.03
90.03
90.04
90.28
94.01
DU 94.03 AU 94.05
95.03
96.03
96.05
96.08
96.09
DU 96.13 AU 96 19

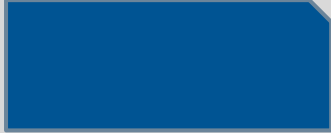


➤ ***Sont soumis à 50% les produits suivants :***

04.06 Fromages
04.09 Miel
07
08
090121 café
090122 café décaféiné
120600 Graines de TOURNESOL
16.01 Saucisses, Saucissons
17.04 Chwing Gum
18.06 Poudre de cacao avec addition de sucre
19.01 Extrait de Malt, préparation alimentaire de farine etc..
19.05 Produits de boulangerie de pâtisserie ou de biscuiterie

DU 20.01 AU 20.09 (concombres, cornichons, mais doux, champignons, capres, oignons préparés etc..)
21.03 Sauce SOJA, moutarde, ketchup etc..
DU 22.02 AU 22.08 Différentes boissons : eaux, bières sans alcool, boisson a base de sauja etc..)

57, 61 ET 62
DU 63.01 AU 63.08 Couvertures
63.10
DU 64.01 AU 64.05



Sont également augmentés les droits de douane de 0% à 50% les produits importés sous le numéro 080390 (bananes fraîches) et de 0% à 20% les produits sous le numéro 851712001 (téléphones cellulaires).

Sont exonérés des droits de douane les matières premières, les produits semi-finis et autres intrants n'ayant pas de similaires fabriqués localement destinés à la transformation.

➤ **COMMENTAIRE**

A notre avis, en agissant sur les droits de douane, l'Etat ne fait qu'encourager le secteur parallèle et augmenter l'inflation qui sera directement impactée par la hausse des droits imposée.



2- Augmentation Des Tarifs Des Vignettes Automobiles:

➤ ARTICLE 55

PUISSANCE FISCALE	NOUVEAU MONTANT (DINARS)
< 4 CV	65
>4 CV ET > 8CV	130
8 ET 9 CV	180
10 ET 11 CV	230
12 ET 13 CV	1 050
14 ET 15 CV	1 400
>15 CV ET LES VOITURES SPORTIVES	2 100



3- Autres Dispositions Prévues Par La Loi De Finances 2022

➤ **ARTICLE 15 ENCOURAGEMENT DES EMPLOYES DU SECTEUR PUBLIC A LA CREATION DES ENTREPRISES**

- Un congé sans solde de trois années renouvelable une seule fois peut être octroyé à tout employé faisant la demande pour la création d'un projet.
- L'Etat prend en charge la cotisation sociale employeur et l'employé continue à payer sa cotisation sociale employé (retraite, assurance maladie et capital-décès) et ce, pendant les trois premières années.
- L'employé perçoit la moitié de son salaire au cours de la première année de son congé et au cours des deux premières années si le projet est situé dans une zone de développement régional





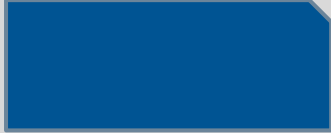
➤ **ARTICLE 17 CREATION D'UNE LIGNE DE FINANCEMENT POUR LES PETITS METIERS**

- Une ligne de financement de 25 millions de dinars est créée au profit des petits métiers exerçant dans des activités touchées par la pandémie. Les crédits octroyés seront d'un montant maximum de 5000 dinars sans intérêts et remboursables sur 4 ans au maximum avec une année de grâce.
- La ligne est créée pour l'année 2022
- La Banque Tunisienne de solidarité est le gestionnaire de cette ligne

➤ **ARTICLE 32 PRISE EN CHARGE DE L'ETAT DE LA DIFFERENCE ENTRE LE TMM ET LES TAUX DE CREDIT D'INVESTISSEMENT OCTROYES AUX PME**

- L'Etat prend en charge la différence entre les taux d'intérêts des crédits d'investissement octroyés aux PME et le TMM.
- Les crédits concernés sont ceux octroyés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2022.
- les taux des crédits ne doivent pas dépasser $TMM+3.5\%$
- les secteurs du commerce, des services financiers, de la promotion immobilière, des mines et hydrocarbures sont exclues de cette mesure.





➤ **ARTICLE 32 AUGMENTATION DU TAUX DE LA TAXE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

- Le taux de la taxe pour la protection de l'environnement passe de 5% à 7%.
- Prolongation de la période de garantie des crédits accordés par les banques au profit des entreprises affectées par les répercussions de la propagation du Coronavirus « COVID-19 » et ce du 31/12/2020 au 31/12/2021

➤ **ARTICLE 33 TAXATION DES BOISSONS ALCOOLISEES, VINS ET BIERES**

- La vente des boissons alcoolisées, vins et bières devient soumise à la TVA au stade du détail.
- Un crédit de départ est calculé sur le stock de ces produits au 31 décembre 2021 et pourrait être déduit de la TVA collectée mais ne pourra pas être restitué.
- L'état de ce crédit de départ doit être déposé aux recettes de finances avant le 31 mars 2022





➤ **ARTICLE 35 BASE DE LA TVA SUR LES PRODUITS AGRICOLES ET DE PECHE REFRIGERES**

La TVA est calculée sur la différence entre le prix de vente et le prix d'achat pour la vente des produits agricole et de pêche réfrigérés.

➤ **ARTICLE 36 EXONERATION DES DROITS DE DOUANE POUR CERTAINS INTRANTS DES ALIMENTS POUR BETAIL**

Réduction des droits de douane sur L'orge autre que pour l'ensemencement (P.T :10030090) à 0%.

Réduction des droits de douane sur les tourtereaux même broyés ou agglomérés (P.T :230400000) à 0%.

Suppression des tourtereaux de soja (230400) et les autres résidus solides de l'extraction de l'huile de soja (23040000095) de l'annexe 6 de la loi de finances 2016.

➤ **ARTICLE 34 EXONERATION DE LA TVA DES COMMISSIONS REVENANT AUX INTERMEDIAIRES DU MARCHE DE GROS**

Les commissions revenant aux intermédiaires opérant au niveau des marchés de gros et relatives aux produits agricoles et de la pêche sont rajoutées au tableau « A » du code de la TVA énumérant les activités exonérées de la TVA.



4- Date D'entrée En Vigueur De Le Loi De Finances 2022

➤ **ARTICLE 42 DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI DE FINANCES**

Sous réserve des dispositions contraires prévues par la présente loi, les dispositions de la loi de finances 2022 s'appliquent à compter du 1er janvier 2022.



E- Droits d'enregistrements & de timbres



1- Droits D'enregistrement Et De Timbre:

➤ **ARTICLE 42 AVANTAGES À LA CONSTITUTION DES SOCIÉTÉS ET GIE**

Les actifs constitutifs des sociétés et groupements d'intérêt économique ne sont plus obligatoirement soumis à la formalité d'enregistrement.

➤ **COMMENTAIRE**

En cas de présentation de ces actes à la formalité d'enregistrement, un droit fixe par page serait prélevé. De plus, ces actes peuvent être enregistrés dans toutes les recettes de finances.

➤ **ARTICLE 49 RÉVISION DU DROIT EN CONTREPARTIE DE L'ACCOMPLISSEMENT DE LA FORMALITÉ D'ENREGISTREMENT**

Les actes et écrits portant mutation à titre onéreux ou gratuit des biens immeubles ou de leurs servitudes et présentés à l'enregistrement après le délai de 10 ans de leur date sont désormais soumis à un droit de 3% (au lieu de 1%).

La base de ce droit est actualisée en augmentant la valeur du bien mentionnée dans l'acte de 10% pour chaque année ou fraction d'année.





➤ **COMMENTAIRE**

En cas de présentation de l'acte à l'enregistrement après 10 années de sa date, le montant des droits prélevés serait ainsi supérieur au droit proportionnel de 5% auquel aurait été soumis l'acte si l'enregistrement avait été effectué dans les délais légaux.

➤ **ARTICLE 53 ACTUALISATION DU DROIT MINIMUM D'ENREGISTREMENT ET DE LA REDEVANCE DE RECHERCHE**

Le droit minimum pour l'accomplissement de la formalité d'enregistrement ainsi que celui relatif à la recherche de dénomination sociale passe de 25 dinars à 30 dinars.

➤ **ARTICLE 54 INSTITUTION D'UN DROIT DE TIMBRE SUR LES TICKETS DE CAISSE**

Un droit de timbre de 0.1 dinar est institué sur les tickets de caisse délivrés à compter du 1^{er} février 2022 par :

- Les grandes surfaces commerciales tels que définies par le code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Les magasins à rayons multiples qui relèvent de la compétence de la direction des grandes entreprises ou de la direction des moyennes entreprises.
- Les exploitants liés par un contrat de franchise nationale ou étrangère tels que définis par la loi 2009-69 et les textes subséquents.



Merci pour votre attention

